



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI N° S3/4010

LETTRE CIRCULAIRE 105/2008
15 décembre 2008

**LISTE DES FEUILLES SUR LES SIGNES CONVENTIONNELS ET ABREVIATIONS
CARTOGRAPHIQUES PUBLIEES PAR LES DIVERS PAYS MARITIMES
PUBLICATION M-15 ET RESOLUTION TECHNIQUE K1.1**

Références : a) LC du BHI N° 20/2004 du 19 mars
b) Publication M-3 *Résolutions de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La liste des feuilles sur les signes conventionnels et abréviations cartographiques publiées par les divers pays maritimes, initialement publiée en tant que Publication MP-008, avait été interrompue en 1993, pour être incluse dans le Bulletin HI imprimé, au début de chaque année. Lorsque le Bulletin HI n'a plus été imprimé, à compter de 2002, cette liste a été transférée sur le site web de l'OHI. Conformément à une suggestion du groupe de travail OHI/CHRIS sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) visant à ce que la liste paraisse à nouveau avec un numéro de publication de l'OHI, pour des raisons de commodité de référence à cette publication, la liste a été publiée en tant que M-15¹ en février 2004 (voir référence a). La plupart des « feuilles » listées dans la M-15 sont des variantes nationales de la INT 1 officielle de l'OHI.

2 Cette liste est publiée conformément à la Résolution technique K1.1 de l'OHI (1972), qui stipule :

«Il est recommandé que le BHI rédige une liste des feuilles de signes conventionnels et abréviations publiées par les divers pays maritimes et diffuse cette liste aux Etats membres. La liste sera mise à jour périodiquement par la voie du Bulletin mensuel ou tout autre moyen approprié.»

3 Conformément à la tâche 3.1.3 du programme de travail de l'OHI pour la période 2008-2012, le CSPCWG a été chargé de réviser, développer et tenir à jour la publication M-15. Une [édition révisée de la M-15](#) a été préparée au BHI (voir www.iho.int > Committees & WGs > CHRIS/CSPCWG > CSPCWG 5 Documents > CSPCWG5-10.2A rev.1), puis examinée par le CSPCWG, lors de sa 5^e réunion (Sydney, Australie, 18-21 novembre 2008). Après un examen minutieux, le CSPCWG a décidé de recommander d'interrompre la publication de la M-15 avec pour motif qu'elle est obsolète et désormais jugée inutile.

¹ Le numéro initial de la publication, le numéro 8, avait entre-temps été attribué à une autre publication de l'OHI.

4 Il s'ensuit que si la publication de la M-15 est interrompue, comme recommandé par le CSPCWG, la RT K1.1 devrait être annulée. Il est donc demandé aux Etats membres de bien vouloir indiquer s'ils approuvent l'interruption de la M-15 et, par conséquent, la suppression de la RT K1.1 de la Publication M-3 *Résolutions de l'OHI* (référence b), en renvoyant au BHI le bulletin de vote joint en **Annexe A** dûment complété, avant le 1^{er} mars 2009.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a period at the end.

Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur

Annexe A. Bulletin de vote.

BULLETIN DE VOTE

(A faire parvenir au BHI avant le 1^{er} mars 2009
Courriel : info@ihb.mc – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Résolution technique K1.1 et Publication M-15

Note: le cadre s'agrandira lors de la saisie des réponses

Etat membre :

Contact :

Courriel :

OUI ou NON ?

Approuvez-vous la suppression de la Publication M-15 et la suppression conséquente de la RT K1.1 ?

--

Si la réponse est NON :

Veuillez en préciser la raison :

--

Commentaires :

--

Signature :

Date :
